



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-568

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-09-02-00041 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCFAJ Cadres A IP-iDIV (4 pages) Page 3

75-2024-09-02-00042 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCFAJ Cadres A rédacteurs (8 pages) Page 8

75-2024-09-02-00040 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCFAJ Cadres A-afipa (3 pages) Page 17

75-2024-09-02-00044 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PJJ Inspecteurs (2 pages) Page 21

75-2024-09-02-00046 - Arrêté portant délégation de signature générale et spéciale Pôle PPR (5 pages) Page 24

75-2024-09-02-00039 - Arrêté portant délégation de signature générale Pôle Gestion Fiscale (2 pages) Page 30

75-2024-09-02-00043 - Arrêté portant délégation de signature PJJ Cadres A+ (2 pages) Page 33

75-2024-09-01-00029 - Arrêté portant délégation de signature sur les ventes des biens meubles saisis (1 page) Page 36

Hôpital San Salvador / Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-09-02-00047 - Arrêté de délégation de signature n°2024-02 (2 pages) Page 38

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00041

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCFAJ Cadres A IP-iDIV



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

A Paris, le 02/09/2024

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents dont le prénom, nom et grade sont mentionnés à l'annexe 1, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales,

dans la limite de 305 000 €;

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Valérie ALLARD	Inspecteur principal
Mme Laetitia BALLIS	Inspecteur principal
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspecteur principal
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspecteur principal
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspecteur principal
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspecteur principal
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspecteur principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspecteur principal
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspecteur principal
Mme Nelly TARDIVEL	Inspecteur principal

Mme Martine BRANCON	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspecteur divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspecteur divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspecteur divisionnaire

M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00042

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCFAJ Cadres A rédacteurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

A Paris, le 02/09/2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les prénoms, noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 €;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Annexe 1

	Prénom - Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1
Contentieux des particuliers	Mme Imane AKAAROUR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémy ARAQUE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Julien CERVERA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Prénom - Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
Pôle gestion fiscale	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

	Prénom - Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
Pôle gestion fiscale	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €	

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00040

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCFAJ Cadres A-afipa



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

A Paris, le 02/09/2024

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

- Délégation de signature est donnée aux agents dont le prénom, nom et grade sont mentionnés à l'annexe 1, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€ ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Prénom - Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Thierry GUENA	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Christophe MULLER	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Anne VILLIERS	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Olivier WINCKLER	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00044

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PJJ
Inspecteurs

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

94 rue Réaumur

75104 Paris cedex 02

A Paris, le 02/09/2024

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, Mme Sophie MAHIEUX,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux Inspecteurs des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel judiciaire , dont les noms et prénoms suivent :

Nom - Prénom	Limite visée au 1^e, 2^e et 3^e de l'article 1
BAKIOUI JEHANE	150 000 €
BOYER MICHEL	50 000 €
BROUST SOPHIE	150 000 €
LASECA MICHEL	150 000 €
LAYOUS ASSAD	150 000 €
PIQUET VINCENT	50 000 €

Nom - Prénom	Limite visée au 1e, 2^e et 3^e de l'article 1
PINON CHRISTINE	150 000 €
VRAY MARIE-DOMINIQUE	150 000 €

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions judiciaires de premier degré ;

3° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00046

Arrêté portant délégation de signature générale
et spéciale Pôle PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALE DE SIGNATURE

Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile de France et de Paris;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022.

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation générale de signature :

- M. Mickaël LAGADEC, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;
- M. David MARIE, administrateur de l'État, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle pilotage et ressources ;

- Mme Claire MOURET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- M. Pierre LAFAGE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Florence GUERRERO, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Mme Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- Mme Carole DORÉ, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- M. Fabien RIBAUT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Relation usagers, conduite du changement et communication, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie ;
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- M. Alexandre BONNEFONT, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget et Marchés, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Stéphanie LAROPPE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Gestion de site et sécurité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Marie-Laure TELLIEZ, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la cellule AGIL/Ecoresponsabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa cellule et, en cas d'urgence ou d'empêchement de la directrice régionale des Finances publiques, du responsable du pôle Pilotage et ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique ;

Article 2 :**Délégation spéciale de signature :**

Nom, prénom, grade, fonction	Pouvoir
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE	
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain PEAN-CHATELAIN Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Isabelle MONTOURCY Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Dominique STANISLAWSKI Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Frédérique ROUGIER Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Delphine LANGLOIS Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION GESTION DES CARRIÈRES	
Mme Anne CLEMENT-PAULHIAC Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Catherine LESMOND Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Conseillère Mobilité Carrière	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Astrid BRIET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Linda TARAN Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rodolphe WAROQUIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL	
M. Vincent VACHON	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Administrateur des Finances publiques adjoint Chargé de mission	
Mme Sabine JAMON Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Chargée de mission	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Florence TOQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Adrien DELPON Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Corine AGOU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Manuella AMITRANO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Catherine TREFFEL Inspectrice des Finances publiques Assistante de prévention	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Jennifer TRUJILLO Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie HANZOFF Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M Patrick DAMIAO Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION PILOTAGE	
Mme Marie-France RIVIERE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION CONTRÔLE DE GESTION	
Mme Odile LORCET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe à la responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION BUDGET ET MARCHES	
Mme Alice AUBRY Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Rida AYADI Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
DIVISION IMMOBILIER	
M. Alexandre BONNEFONT Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au chef de la division immobilier	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Valérie BERREBI Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Adjointe au responsable de division	
DIVISION GESTION DE SITE ET SECURITE	
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Déléguée départementale Sécurité	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 02/09/2024

Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00039

Arrêté portant délégation de signature générale
Pôle Gestion Fiscale

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

A Paris, le 02/09/2024

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris;

Arrête

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'Etat, responsable du pôle gestion fiscale ;
- Mme Carole AUTRET, administratrice de l'Etat, responsable adjointe du pôle gestion fiscale;
- Mme Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00043

Arrêté portant délégation de signature PJJ Cadres
A+

**Direction régionale des Finances
publiques d'Ile de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 02/09/2024

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R*247-4 et suivants;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence ALESSANDRI, Inspectrice Principale des finances publiques et à Monsieur Jean-Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle juridictionnel Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 €;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 €;

4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €;

5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;

6° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts;

7° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

8° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Directrice régionale des finances publiques
d'Ile de France et de Paris

Signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-01-00029

Arrêté portant délégation de signature sur les
ventes des biens meubles saisis



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} septembre 2024

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Article. 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice de l'État;

Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur de l'État ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État ;

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État ;

Madame Carole AUTRET, administratrice de l'État;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article. 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

**Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris**

Signé

Sophie MAHIEUX

Hôpital San Salvador

75-2024-09-02-00047

Arrêté de délégation de signature n°2024-02

Arrêté de délégation de signature n°2024-02

Le Directeur de l'hôpital San Salvador

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R. 6143-38, R.6147-1, R.6147-5 et R.6147-10,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 7 juillet 2022 affectant au sein de l'AP-HP Monsieur Hervé NARDIAS en tant que Directeur de l'hôpital San Salvador,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Frédérique ANNANE**, Directrice adjointe, à l'effet de signer tous actes relevant de la gestion de l'hôpital San Salvador, dans le champ d'attribution du Directeur, déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Patricia CHARLES**, Directrice Coordinatrice Générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et K de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;
- Monsieur **Gérald BOST**, Attaché d'administration hospitalière et chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;

- Madame **Jade MULOT**, Attachée d'administration et chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;
- Madame **Jade MULOT**, Attachée d'administration et chargée des affaires économiques et des services logistiques, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E et F de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;
- Madame **Nathalie PICQUET**, Directrice du Numérique, de la Qualité – Relations avec les usagers et de la Communication, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et J de l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié ;

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du Directeur de l'hôpital San Salvador déterminé par l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Madame **Frédérique ANNANE**, Directrice adjointe,
- Madame **Patricia CHARLES**, Directrice Coordonnatrice Générale des soins,
- Monsieur **Gérald BOST**, Attaché d'administration et chargé des ressources humaines,
- Madame **Jade MULOT** Attachée d'administration et chargée des affaires économiques, des services logistiques et des affaires financières,
- Monsieur **David MORGAN**, Directeur des travaux et Maintenance technique,
- Madame **Nathalie PICQUET**, Directrice du Numérique, de la Qualité – Relations avec les usagers et de la Communication.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature n°2024-01 publié au RAA (n°75-2024-01-02-00001 du 2 janvier 2024) est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le Directeur de l'hôpital San Salvador est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Hyères, le 2 septembre 2024

signé

Hervé NARDIAS
Directeur

2/2